



- > Une **gestion allégée** : un seul prêt, avec des prélèvements **mensuels automatiques** sur le compte personnel de chaque copropriétaire participant à l'emprunt
- > Des **durées** au choix de **3 à 20 ans**
- > Une **caution obligatoire** évitant toute solidarité entre les copropriétaires en cas d'incident de paiement

CONDITIONS
DU PRÊT

- > **2 copropriétaires** participants au minimum
- > Montant minimum du Prêt Collectif : **30 000 €**
- > Montant minimum d'emprunt par adhérent : **2 000 €**
- > **Les copropriétaires participant** à l'emprunt doivent **être à jour de leurs charges**
- > **Pour les lots à usage de commerce ou de bureaux, les ASL, les AFUL : nous consulter**

CALCUL
DU REMBOURSEMENT
MENSUEL

$$\begin{aligned} & \text{Votre montant de travaux financés} \\ & \text{en euros, à titre individuel} \\ & \times \\ & \text{Mensualité pour 1 000 €} \\ & \text{(sur la durée choisie)} \\ & \div \\ & \mathbf{1\ 000} \end{aligned}$$

Quote-part de travaux à financer comprise entre 2 000 € à 4 999 €		Taux Fixe	mensualité pour 1 000€ de travaux financés (garantie et frais de dossier inclus)	Coût total du crédit (pour 1 000€ de travaux financés)				
				Total Intérêts	Total Garantie	Frais de dossier	Total	TAEG
durées et taux possibles	3 ans	4,88 %	30,67 €	78,82 €	15,38 €	10,00 €	104,20 €	6,75%
	5 ans	4,91 %	19,41 €	134,00 €	20,61 €		164,61 €	6,34%
	7 ans	4,94 %	14,61 €	191,34 €	25,90 €		227,24 €	6,17%
	10 ans	4,99 %	11,04 €	283,60 €	31,24 €		324,84 €	6,04%

Quote-part de travaux à financer supérieure ou égale à 5 000 €		Taux Fixe	mensualité pour 1 000€ de travaux financés (garantie et frais de dossier inclus)	Coût total du crédit (pour 1 000€ de travaux financés)				
				Total Intérêts	Total Garantie	Frais de dossier	Total	TAEG
durées et taux possibles	3 ans	4,88 %	30,67 €	78,82 €	15,38 €	10,00 €	104,20 €	6,75%
	5 ans	4,91 %	19,41 €	134,00 €	20,61 €		164,61 €	6,34%
	7 ans	4,94 %	14,61 €	191,34 €	25,90 €		227,24 €	6,17%
	10 ans	4,99 %	11,04 €	283,60 €	31,24 €		324,84 €	6,04%
	12 ans	5,17 %	9,77 €	360,28 €	36,63 €		406,91 €	6,19%
	15 ans	5,35 %	8,47 €	478,00 €	36,63 €		524,63 €	6,23%
	20 ans	5,52 %	7,21 €	683,80 €	36,63 €		730,43 €	6,25%

Le barème applicable sera celui en vigueur à la date où la Caisse d'Epargne Ile-de-France notifiera son accord de principe.

- > Les mensualités indiquées comprennent l'amortissement du capital, les intérêts, les frais de dossier et les frais de garantie.
- > Ce document ne constitue ni un accord de crédit ni une offre de prêt. Les simulations réalisées ci-dessus sont données à titre indicatif pour un montant de 1 000 € de travaux financés, sous réserve d'acceptation du dossier.
- > Les frais de dossier représentent 1% du montant des travaux financés.
- > Le prêt devra obligatoirement être garanti par un cautionnement souscrit auprès de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC). Les frais de garantie s'élèvent à 1,5 % du montant emprunté pour les durées jusqu'à 3 ans, 2% pour les durées au-delà de 3 ans jusqu'à 5 ans, 2,5 % pour les durées au-delà de 5 ans jusqu'à 7 ans, 3 % pour les durées au-delà de 7 ans jusqu'à 10 ans, et 3,5 % du montant emprunté pour les durées au-delà de 10 ans.
- > Pas de limite d'âge, pas d'assurance décès.

Exemple : pour un prêt de 50 000 euros accordé au syndicat des copropriétaires sur une durée de 10 ans avec financement des accessoires (frais de dossier et de garantie) au taux débiteur annuel fixe de 4,99 %, le syndicat des copropriétaires remboursera 120 échéances mensuelles de 530,08 euros. Taux annuel effectif global de 6,03 %. Coût total du crédit de 15 589,80 euros, dont 13 609,60 euros d'intérêts, 1 500 euros de frais de caution CEGC et 480,20 euros de frais de dossier. Montant total dû par l'emprunteur de 65 589,80 euros.